

Règlement du Budget Participatif 2024 - 2025

Article 1 : Le principe

La Ville d'Aÿ-Champagne initie cette démarche. Elle permet aux habitants de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets pour améliorer le bien vivre dans la ville. Ce projet s'adresse à toutes les personnes, les associations, les collectifs comme les individuels. Les projets du budget participatif doivent concerner le territoire de la commune d'Aÿ-Champagne. Une enveloppe de 20 000 euros sera à répartir sur le ou les projets retenus.

Article 2 : La recevabilité

Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune, dans tous les domaines (écoles, sports, espace public, culture, solidarité, développement durable etc.)

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- ✓Le dossier doit être déposé **du 1^{er} décembre 2024 au 31 janvier 2025.**
- ✓Il doit comporter l'exposé du projet ainsi qu'un budget prévisionnel.
- ✓Il relève des compétences de la commune.
- ✓Il est localisé sur le territoire communal.
- ✓Il est d'intérêt général et à visée collective.
- ✓Il ne comporte pas d'éléments de nature contraire à la loi.

Article 3 : L'analyse

Analyse technique des projets par nos services (identification des éventuelles contraintes, précision du budget prévisionnel, faisabilité ...) durant le mois de février 2025.

Article 4 : La sélection

L'ensemble des dossiers recevables sera soumis aux votes des habitants durant le mois de mars 2025. Ils seront également examinés par un jury composé d'élus. L'annonce des projets retenus se fera en avril 2025.

Article 5 : La mise en œuvre

La mise en œuvre des projets sera réalisée l'année suivante (sauf contrainte technique ou administrative nécessitant des délais supplémentaires).



BULLETIN D'INSCRIPTION BUDGET PARTICIPATIF

PORTEUR(S) DU PROJET :

- DÉMARCHE COLLECTIVE
 DÉMARCHE INDIVIDUELLE
 ASSOCIATION

NOM :

PRENOM :

TEL :

DATE DU DÉPÔT : . . . / . . . /

MAIL :

PRÉSENTATION DU PROJET :

BÉNÉFICES : DÉCRIVEZ LES BÉNÉFICES POUR LA VILLE ET LA POPULATION (INTÉRÊT GÉNÉRAL)

LOCALISATION ENVISAGÉE :

COÛT : BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ

DESCRIPTION	COÛT APPROXIMATIF
TOTAL :	